

Tableau de synthèse des aides ANAH

	Ma Prime Adapt'	Ma Prime Rénov' Décarbonation (par geste)	Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné	Ma Prime Rénov' Copropriété	Ma Prime Logement Décent
Sur le Cambrésis	PIG 2024-2025 : INHARI	<i>Dans le diffus</i>	PIG 2024-2025 : INHARI	<i>Dans le diffus</i>	<i>Dans le diffus</i>
Cibles	PO – PB – Locataires du privé	PO - PB	PO - PB	Pour les parties communes	PO - PB
Revenus	Revenus modestes et très modestes	Revenus supérieurs exclus	Tous	Tous	Revenus modestes et très modestes
Aides	50% modestes 70% très modestes	Primes forfaitaires	De 30% à 90%	De 30% à 45%	De 60 à 90%
Critères	70 ans et plus 60-69 ans sous conditions de GIR (GIR 1 à 6) PMR – En invalidité	Etiquette F et G exclues Intervention obligatoire sur le chauffage ou ECS	Saut de 2 étiquettes + 2 gestes d'isolation + Ventilation si nécessaire	Gain énergétique de 35% minimum	Logement dégradé ou insalubre (grille ANAH ou ARS) Ou logement sous une procédure de police Etiquette de sortie minimum = E
AMO	Obligatoire	Facultatif	MAR' Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Plafonds de travaux	22 000 € HT	Variables selon les postes de travaux	De 40 000 € à 70 000 € HT	25 000 € HT par logement	70 000 € HT